

Les avantages du contrat d'apprentissage pour l'entreprise

Faire face aux difficultés de recrutement

Recruter un salarié en alternance permet à l'entreprise de former de nouveaux salariés pour ajuster leurs compétences professionnelles à ses métiers et répondre à ses besoins de développement.

Le recrutement en contrat d'apprentissage est un moyen de faire face à des besoins sur des secteurs d'emploi pénuriques en formant des candidats aux métiers de l'entreprise.

Transmettre les savoir-faire de l'entreprise

Dans un souci de pérenniser son activité, la formation d'un apprenti permet à l'entreprise de développer ses équipes pour répondre à un accroissement d'activité ou pour assurer le remplacement de ses cadres. Le choix de former un apprenti permet à l'entreprise de répondre précisément au profil qu'elle aura défini pour le poste avec l'assurance de l'adaptabilité du candidat à ses attentes.

Intégrer progressivement un salarié dans sa charge

La période de formation en apprentissage permet à l'entreprise de faciliter l'intégration progressive d'un nouveau salarié à ses métiers et son environnement. Pour l'employeur, elle permet l'embauche à terme d'un salarié en toute confiance à l'issue de sa formation.

Une offre de formation professionnelle adaptée

Le contenu et l'organisation de la formation en apprentissage s'adaptent aux contraintes d'activité de l'entreprise pour répondre au mieux à ses besoins de transmissions de compétences.



Fiers d'être apprentis

simulateur en ligne

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

aide unique aux employeurs d'apprentis

exonération de cotisations sociales

bonus alternant

Maîtriser les coûts de recrutement

Le contrat de travail en apprentissage propose des niveaux de rémunération minimale qui varient de 25 à 78% du Smic (ou du minimum conventionnel de branche s'il existe) selon l'âge du candidat et son niveau de qualification à la signature du contrat.

Le nombre d'apprentis n'est pas pris en compte dans le calcul de l'effectif total de l'entreprise et les obligations qui en découlent sauf au titre du risque accident du travail et maladie professionnelle.

Les aides financières et exonérations fiscales de l'apprentissage

L'Etat a mis en place une aide exceptionnelle de l'état, et ce, jusqu'au 30 juin 2022 destinée à toutes les entreprises et associations qui recrutent un apprenti préparant un diplôme (ou un titre professionnel). Pour bénéficier, les entreprises de plus de 250 salariés devront justifier d'un recrutement d'au moins 5% d'alternants par rapport au effectifs de l'année. L'aide financière est de 8000€ par apprenti pour la première année du contrat, ramenant les charges liées à ces recrutements à une valeur quasi nulle. Une fois le contrat enregistré, la demande est enclenchée automatiquement par les services du Ministère du Travail pour les contrats éligibles (moins de 250 salariés, niveau inférieur ou égal au Bac). L'aide est versée chaque mois par anticipation de la rémunération et de paiement et à compter du début de l'exécution du contrat.

Des démarches administratives simples

Le ministère de l'emploi a mise en place un ensemble d'outils accessibles en ligne pour faciliter les démarches administratives d'enregistrement des contrats d'apprentissage.



www.ludorium-cfa.com



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

